



Les accélérateurs de parcours d'études par diverses formes de reconnaisances de crédits

Faculté de l'éducation permanente

Rédigé par Fabienne Coudari, conseillère à la
réussite et au soutien du retour aux études (FEP)

Introduction

Comprendre les diverses formes de reconnaissances de crédits en conformité avec le *Règlement des études de premier de l'UdeM* permet d'accélérer son parcours d'études, lorsque possible.

Ce document donne des clefs pour valider auprès de son équipe de programme la possibilité de récupérer, sous différentes formes, des crédits de cours dans les conditions et les délais prévus.

Équivalence de programme UdeM

[pages 3 à 5](#)

Transfert de cours UdeM

[pages 6 à 8](#)

Substitution de cours

[pages 9 à 11](#)

Exemption de cours

[pages 12 à 16](#)

Équivalence de cours réussis dans autre université

[pages 17 à 19](#)

Survol sur la procédure

[pages 20 à 23](#)

Certificat d'études individualisées (FEP)

[pages 24 à 25](#)

Équivalence de programme - UdeM

Faculté de l'éducation permanente



ÉQUIVALENCE DE PROGRAMME DE L'UDEM

Vous avez réussi au moins 30 crédits d'un programme de baccalauréat spécialisé ou d'une majeure à l'UdeM et vous ne souhaitez plus poursuivre ce programme ?

Vous avez un délai de 2 ans après l'interruption de ces études pour communiquer avec la faculté du programme pour soumettre une demande d'*équivalence de programme*.

La faculté du programme est la seule autorité qui peut accorder, à sa discrétion, l'équivalence de mineure ou de majeure.

Ces deux types d'équivalences de programme peuvent être recevables dans une demande de bac par cumul sans appellation (BACCUM)

... ÉQUIVALENCE DE PROGRAMME DE L'UDEM

Exemple d'Olivier

Après avoir réussi 36 crédits dans un programme de baccalauréat spécialisé à la Faculté des arts et des sciences (FAS) de l'UdeM, Olivier a interrompu son programme depuis presque 2 ans ?

Il dépose sa demande d'équivalence, in extremis, à la FAS. Après analyse de son dossier, la FAS lui accorde une équivalence de mineure (30 crédits).

Pour la petite histoire, Olivier a pu également récupérer ses 6 autres crédits réussis dans 2 certificats de la FEP (3 crédits à titre de cours à option et les 3 autres à titre de cours au choix).

En respectant toutes les conditions d'obtention du bac par cumul, il a déposé à la fin de sa scolarité une demande recevable de bac par cumul.

Il a obtenu son grade de 1^{er} cycle, un bac par cumul sans appellation (BACCUM) à partir des 3 composantes mentionnées sur son diplôme de baccalauréat (équivalence de mineure de la FAS et ses 2 diplômes de certificats de la FEP).

Transfert de cours - UdeM

Faculté de l'éducation permanente



TRANSFERT DES CRÉDITS ET DE LA NOTE DE COURS

Il y a transfert d'un cours suivi et réussi à l'Université de Montréal il y a moins de 10 ans, lorsqu'un cours est reporté dans un programme* à un autre par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

Les crédits du cours transféré comptent dans le total des crédits requis pour compléter le programme.

La note d'un cours transféré est portée au relevé de notes de l'étudiant et contribue au calcul de la moyenne.

Le nombre maximal de cours qui peuvent faire l'objet d'un transfert est déterminé par la structure et les objectifs du programme.

Le transfert de cours ne peut se faire à partir de cours qui ont contribué à l'obtention d'un grade (baccalauréat)

Le transfert de cours peut se faire à partir de cours faits en études libres ou à partir d'un programme non complété.

* Incluant les microprogrammes

... TRANSFERT DES CRÉDITS ET DE LA NOTE DE COURS

Exemple de Sophie

Après avoir réussi 12 crédits dans un programme de baccalauréat en relations industrielles à la Faculté des arts et des sciences (FAS) de l'UdeM. Sophie a interrompu ce programme il y a 5 ans.

À présent qu'elle travaille de jour à temps complet, elle fait une demande au *Certificat en relations industrielles* de la FEP pour cheminer à temps partiel avec des cours en soirée et de fin de semaine.

Dès son admission au Certificat, elle s'assure que la TGDE a pris note de faire le transfert de ses 12 crédits qui concordent avec ceux du certificat.

La TGDE fera cette procédure au cours du premier trimestre et les transferts seront apparents au trimestre suivant sur le relevé de notes de Sophie.

Substitution de cours

Faculté de l'éducation permanente



SUBSTITUTION DE COURS

Il y a substitution de cours lorsque le ou la responsable de programme autorise qu'un cours cours obligatoire ou un cours à option soit remplacé par un autre cours du même programme.

Il n'y pas de substitution possible pour les cours au choix, même en cas d'échec.

Le relevé de notes fait état de la substitution accordée. La note du cours substitut est inscrite au relevé de notes avec indication du cours faisant l'objet de la substitution.

La note obtenue contribue à la moyenne cumulative.

... SUBSTITUTION DE COURS

Exemple de Tim

Dès son admission au *Certificat en publicité et communication créative*, Tim communique avec le responsable du programme pour l'aviser qu'il a déjà suivi et réussi le cours PBT1001, il y a moins de 1 an dans son *Certificat en gestion philanthropique* qu'il a terminé.

Puisque le cours PBT1001 est obligatoire dans son nouveau programme, le responsable autorise une substitution de cours avec le cours PBTxxxx. Cette substitution sera inscrite dans le dossier de l'étudiant.

Tim remarque qu'il a aussi réussi le cours PBT2006, également offert dans un des blocs de cours à option de son nouveau programme. Il n'a pas à demander de substitution de cours, car il peut choisir de s'inscrire dans un autre cours du même bloc de cours à option.

Exemption de cours

Faculté de l'éducation permanente



EXEMPTION DE CRÉDITS DE COURS PAR RECONNAISSANCE

Il y a exemption de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un ou une étudiante justifie de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

- [Passerelles DEC – Certificats](#)
- [Reconnaissance des acquis expérientiels](#)

L'indication au relevé de notes est **EXE**. Cette mention ne contribue pas à la moyenne.

Aucune exemption ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme, soit 15 crédits pour un certificat.

<u>Passerelles DEC – Certificats</u>				Critères d'acceptation
DEC TECHNIQUE (QC), AEC et autres formations - 2020-09-15		Certificat de la FEP	Crédits exemptés	<ul style="list-style-type: none"> • Demande formulée par l'étudiant(e) • N'a pas suivi le cours ou l'option indiquée • Cote R de 24 et DEC ou AEC plus récent que 8 ans
1	AEC de coopérant interculturel du Cégep Rivière-du-Loup (spécifiquement)	Coopération internationale	3 cr.	bloc D, OPT1000
2	AEC en développement communautaire et relations interculturelles du Cégep Marie-Victorin	Coopération internationale	3 cr.	bloc D, OPT1000
3	AEC Sécurité industrielle et commerciale de l'Institut Grasset du Cégep André-Grasset	Gestion appliquée à la police et à la sécurité	3 cr.	cours GSP1400
4	DEC Bureautique, volet microédition et hypermédia; cégep de Drummondville	Rédaction professionnelle	6 cr.	cours IFT1986 et RED2000
5	DEC Éducation à l'enfance	Petite enfance et famille	6 cr.	cours PEF2315 et PEF2060
6	DEC Éducation spécialisée	Gestion des services de santé et des services sociaux	3 cr.	cours au choix
		Intervention en déficience intellectuelle et en TSA	3 cr.	cours au choix
		Santé mentale	3 cr.	bloc D, OPT1000
		Intervention en dépendances	3 cr.	bloc D, OPT1000
7	DEC Environnement, hygiène et sécurité du travail	Santé et sécurité du travail	3 cr.	cours SST2130
8	DEC Intervention en délinquance	Santé mentale	3 cr.	bloc D, OPT1000
		Intervention en dépendances	3 cr.	bloc C, OPT1000
		Criminologie	3 cr.	bloc C, CRI1151G
9	DEC Physiothérapie	Gérontologie	3 cr.	cours GER2019
10	DEC Soins infirmiers	Gestion des services de santé et des services sociaux	3 cr.	cours au choix
11	DEC Techniques policières	Santé mentale	3 cr.	bloc D, OPT1000
		Criminologie	3 cr.	bloc C, CRI1151G
12	DEC Travail social	Gérontologie	3 cr.	cours GER3065X
		Intervention auprès des jeunes	9 cr.	cours JES1000, JES1001 et JES1010
		Intervention en déficience intellectuelle et en TSA	3 cr.	cours au choix
		Santé mentale	3 cr.	bloc D, OPT1000
		Intervention en dépendances	3 cr.	bloc C, OPT1000
13	DEC Techniques juridiques	Criminologie	3 cr.	bloc C, CRI1151G
14	Formation militaire			
	Cours de qualification intermédiaire en leadership (QIL)	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ASA2350
	Cours de gestion intermédiaire (AFAU)	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ASA2350
	Cours de perfectionnement en leadership et gestion intermédiaire	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ASA2350
	Cours d'adjudant-chef (QAC)	Leadership pour militaires	3 cr.	cours GSP2360
	Cours de qualification avancée en leadership (QAL)	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ASA2350
	PEMPO Leadership et éthique	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ASA2350
	Profil linguistique de la fonction publique fédérale en anglais	Leadership pour militaires	3 cr.	cours ANS1306

NOTE : D'autres passerelles de formations collégiales sont en développement par l'équipe de la RAÉ de la FEP (2020-09-15)

... EXEMPTION DE CRÉDITS DE COURS PAR RECONNAISSANCE

Exemple de Yasmine

Elle travaille depuis la fin de son DEC en intervention en délinquance, complété il y a 2 ans avec une cote R de 28.

Elle est très intéressée par 3 certificats, *Criminologie*, *Santé mentale et Intervention en dépendances* qui offrent la Passerelle DEC-Certificat.

Yasmine projette de demander une exemption de 3 crédits de cours dès son admission à chacun d'eux, sur la base de la Passerelle DEC-Certificats.

L'une des conditions est d'avoir complété le DEC correspondant depuis moins de 8 ans au moment de l'admission au certificat.

Il reste seulement 5-6 ans à Yasmine pour s'assurer d'être admise dans ces 3 programmes* à l'intérieur de ce délai, si elle souhaite bénéficier des 9 crédits en exemption.

* Alors que l'on chemine dans un certificat, il est toujours possible de faire une demande d'admission dans un autre certificat.

EXEMPTION DE CRÉDITS DE COURS PAR RECONNAISSANCE

Exemple d'Alex

Depuis plus de 5 ans, Alex travaille dans un organisme communautaire dédié à l'hébergement de jeunes en difficultés.

À partir de la page sur la RAÉ de la FEP, il mesure son potentiel d'exemption pour les cours du *Certificat en intervention auprès des jeunes*. Il remplit le questionnaire d'auto-évaluation des acquis pour chacun des 10 cours JES du programme, et constate un bon potentiel pour 6 cours JES. Cela l'encourage.

Il devra attendre d'être admis au certificat pour aller de l'avant dans sa démarche. D'ici là, il se prépare pour regrouper des éléments pour son porte-folio professionnel qui pourront démontrer ses apprentissages de façon articulée et précise.

Dès son admission, il pourra communiquer avec le ou la conseillère en reconnaissance des acquis expérientiels, pour déterminer si et comment il devra formaliser sa démarche.

Entre autres, Alex apprendra qu'un maximum de 15 crédits (5 cours) est accordé en exemptions dans un certificat.

Équivalence à partir de cours réussis dans autre université

Faculté de l'éducation permanente



ÉQUIVALENCE DE CRÉDITS DE COURS RÉUSSIS DANS AUTRE UNIVERSITÉ

Les crédits obtenus depuis plus de 10 ans ne peuvent faire l'objet d'une équivalence de cours, d'une exemption ou d'un transfert de cours.

Pour qu'un cours réussi dans une autre université puisse faire l'objet d'une équivalence, il doit avoir été réussi avec une note égale ou supérieure à C dont la valeur est définie au système de notation de l'Université ou l'équivalent.

L'indication au relevé de notes est EQV. Cette mention ne contribue pas à la moyenne.

Les crédits d'un cours ne peuvent être comptés plus d'une fois pour l'obtention d'un baccalauréat par association de diplômes et de certificats.

Aucune équivalence ne peut être accordée dans le cadre d'un microprogramme.

Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme, soit 15 crédits pour un certificat.

... ÉQUIVALENCE DE CRÉDITS DE COURS RÉUSSIS DANS AUTRE UNIVERSITÉ

Exemple de Jules

Il est diplômé (hors Québec) depuis 7 ans d'une licence en Marketing. Il souhaite reprendre des études au Québec dans un autre domaine pour élargir ses champs de connaissances et de compétences.

Dans un premier temps, il veut pouvoir obtenir une équivalence de 15 crédits de cours à titre de cours au choix au *Certificat d'études individualisés* qu'il complètera avec la concentration *Créativité et innovation*. Sa demande d'équivalence de cours sera analysée par la responsable du programme à partir des documents officiels et des correspondances des résultats avec notation minimale de C.

Jules est aussi intéressé par le *Certificat en Gestion philanthropique* et compte demander une équivalence pour le cours à option REP2150 (Relations publiques Marketing)

Survol sur la procédure

[Précisions sur le certificat d'études individualisées](#)



PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS DE COURS

Passerelles DEC-Certificats, exemption

En principe, si le DEC associé à l'exemption est conforme aux conditions, l'exemption des crédits sera portée au dossier de l'étudiant ou de l'étudiante par la TGDE du programme

Reconnaissance des acquis expérientiels, exemption par RAÉ

L'étudiant ou l'étudiante qui désire déposer une demande d'exemption de cours par la reconnaissance des acquis expérientiels (RAÉ) doit suivre la procédure telle qu'indiquée à la page sur *Comment sont validés les acquis expérientiels ?*

<https://fep.umontreal.ca/accompagnement/reconnaissance-des-acquis/>

Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme, soit 15 crédits pour un certificat.

... PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE DE CRÉDITS DE COURS

Équivalence, exemption et substitution de cours

L'étudiant ou l'étudiante qui désire obtenir une **équivalence** de cours, une **exemption** de crédits de cours (excluant celle en RAÉ) ou qui doit ou désire suivre un cours en **substitution** à un cours de son programme **doit compléter et acheminer le formulaire approprié* à son équipe de programme** et, selon le cas, fournir des pièces justificatives ou justifier le bien-fondé de sa demande dans les délais prescrits par la Faculté responsable du programme.

(*) <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/formulaires/>

Cumul d'équivalences et d'exemptions

Le total des crédits accordés par équivalence et par exemption ne peut dépasser la moitié des crédits d'un programme, soit 15 crédits pour un certificat.

ARTICLE 8 : RECONNAISSANCE DE CRÉDITS ET TRANSFERT DE COURS

Il y a **TRANSFERT** d'un cours lorsqu'un cours de l'UdeM est reporté d'un programme de l'UdeM à un autre de l'UdeM par modification d'inscription, mais sans faire l'objet d'une demande d'équivalence ou d'exemption.

Il y a **SUBSTITUTION** de cours lorsqu'un cours remplace un autre cours du même programme.

Il y a **EXEMPTION** de cours lorsque la formation ou l'expérience d'un ou une étudiante permet de l'autoriser à ne pas suivre un cours inscrit à son programme.

Il y a **ÉQUIVALENCE** de cours lorsqu'un ou des cours réussis par un ou une étudiante satisfont aux exigences d'un cours inscrit à son programme.

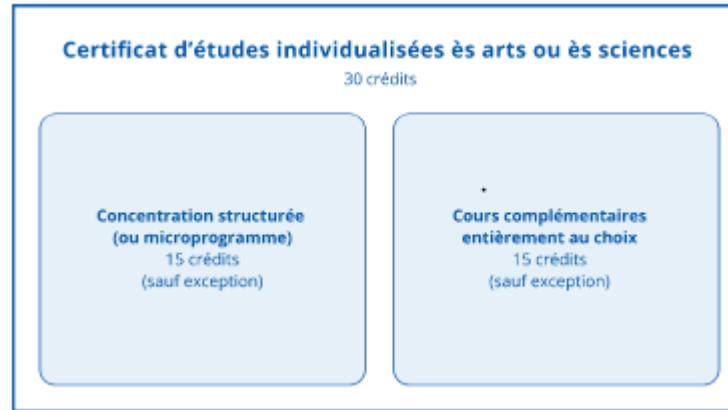
Toute personne intéressée à étudier à la FEP est fortement encouragée à se familiariser avec les éléments de l'article 8 du Règlement des études de premier cycle de l'UdeM

Termes fréquemment employés à l'Université

<https://admission.umontreal.ca/info-conseils/outils-et-astuces/glossaire/>

Certificat d'études individualisées





En consultant les particularités du CÉI, [Précisions sur le certificat d'études individualisées](#), vous pourrez constater un espace de 15 crédits pour des cours entièrement au choix.

Possibilité d'y récupérer un maximum de 15 crédits en équivalence de cours et/ou en exemption de cours, selon les conditions décrites précédemment dans ce document.